



Service Concours Unifié des SDIS d'Ile-de-France

Service Départemental d'Incendie et de Secours de
l'Essonne

1 rond-point de l'espace
91000 Evry-Courcouronnes

GUIDE PRATIQUE POUR LA CONSTITUTION DE LA FICHE INDIVIDUELLE

Le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels prévoit que chaque candidat transmette au service organisateur du concours une fiche individuelle de renseignements.

Cette fiche sera communiquée au jury au moment de l'épreuve d'admission et servira de support à l'entretien avec le jury mais ne donne pas lieu à notation. Elle doit être déposée dans l'espace sécurisé du candidat au plus tard le 31 juillet 2025, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).

L'épreuve d'admission consiste en **un entretien avec le jury** à partir d'une fiche individuelle établie par le candidat. Cette épreuve d'entretien, qui se déroule sans préparation, a pour point de départ une présentation du candidat de cinq minutes au plus. Elle est destinée à permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, sa motivation et capacités à exercer les emplois tenus par les caporaux, ainsi que ses connaissances sur l'environnement professionnel.

Durée : quinze minutes dont 5 minutes au plus de présentation ; coefficient : 4.

Cette épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Dans un souci d'accompagnement et d'égal traitement des candidats, le format de cette fiche ne peut être modifié.

Complétez impérativement chaque rubrique en évitant les sigles.

Votre attention est appelée sur la nécessité de ne pas dépasser les cadres prévus.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Numéro de dossier : ce numéro correspond à votre identifiant qui figure sur votre formulaire d'inscription.

ÉTUDES ET FORMATIONS

- Inscrivez le diplôme le plus élevé dont vous êtes titulaire (*format date : jj/mm/aaaa*).
- Indiquez les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel (*période / durée : "du ...au..." ou nombre de jours/mois/années*).
- Il est recommandé de faire preuve d'esprit de synthèse.
- Pour toute fonction dans le secteur public, vous devez mentionner le grade détenu.
- Dans tous les cas, veuillez indiquer l'intitulé du poste occupé et pour les formations, l'intitulé de celles-ci.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET EXTRA-PROFESSIONNELLE

- Cette rubrique est à remplir par ordre chronologique inversé (du plus récent au plus ancien).
- Le candidat a la possibilité de présenter les principales activités qu'il a pu exercer en tant que salarié, non salarié, fonctionnaire (ou assimilé) ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer en précisant les principales compétences acquises et développées dans ces activités.
- Ne mentionnez pas nécessairement toutes les expériences mais celles que vous jugez les plus importantes ou pertinentes pour mettre en valeur votre candidature.
- Précisez, pour chaque activité, les principales compétences acquises et développées.

PRÉSENTATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- Présentez vos motivations pour devenir caporal de sapeurs-pompiers professionnels.
(une page maximum, Arial 11)